



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

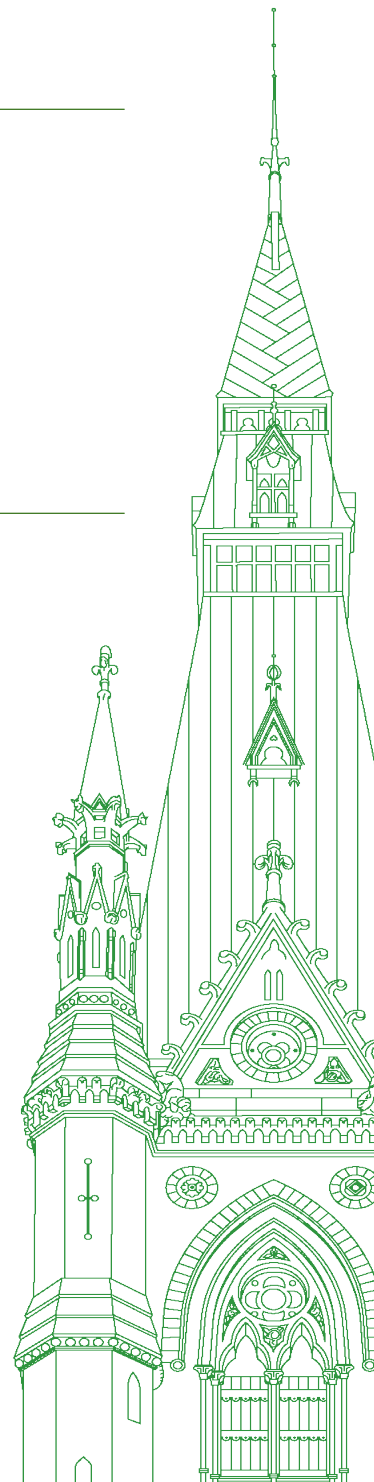
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 019

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 5 février 2026

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 5 février 2026

● (0815)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 19^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Nous soulignons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 3 février 2026, le Comité commence son étude sur la teneur de l'article 572, dans la section 35 du projet de loi C-15. Comme vous vous en souvenez, cela fait suite à la lettre que nous avons reçue de Karina Gould, la présidente du Comité des finances.

Avant de poursuivre, pour l'interprétation, quand vous ne parlez pas, n'oubliez pas de vous assurer que votre micro est éteint et que votre oreillette est éloignée du micro pour ne pas gêner les intermédiaires.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

Bonjour et bienvenue, madame Rebecca Alty, ministre des Relations Couronne-Autochtones. Je suis heureux de vous voir. Je vous remercie d'avoir répondu si rapidement à la motion adoptée lundi.

Nous accueillons également Mme Valerie Gideon, sous-ministre du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord. Je vous remercie beaucoup et je suis heureux de vous voir. Nous recevons également Mme Manon Nadeau-Beaulieu, dirigeante principale des finances, des résultats et de l'exécution; Mme Élisabeth Pigeon, directrice générale, Mise en oeuvre des traités modernes; et M. Benoît Chartrand, gestionnaire.

Du ministère de la Justice, nous accueillons Mme Julia Redmond, conseillère juridique, Négociations et affaires du Nord.

Du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, nous accueillons Jolene Dione, directrice, Division des services de police autochtones.

Je vous remercie.

Madame la ministre, vous avez cinq minutes.

L'hon. Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones): Bonjour et merci, monsieur le président.

Avant de commencer, je tiens à souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

[Français]

Je remercie le Comité de me donner l'occasion de m'adresser à lui au sujet du projet de loi C-15, Loi no 1 d'exécution du budget de 2025, et plus particulièrement de notre proposition visant à abroger les articles 195 et 196 de la Loi sur les Naskapis et la Commission crie-naskapie.

Nous avons inclus ces dispositions dans la loi d'exécution du budget, parce qu'elles répondent à une demande précise et à un besoin évident. Une fois en vigueur, les modifications que nous apporterons clarifieront les pouvoirs de la police naskapie sur les terres naskapiées et actualiseront les modalités de financement afin qu'elles reflètent mieux les besoins actuels de la nation et le nouvel accord.

● (0820)

Je suis heureuse d'informer ce comité que ces changements sont pleinement soutenus par la nation naskapie.

[Traduction]

Ces changements s'inscrivent dans le cadre d'un effort plus vaste du gouvernement du Canada pour faire progresser l'autodétermination et renforcer la prospérité des Autochtones en veillant à ce que les partenaires autochtones aient les ressources et les outils nécessaires pour prendre les décisions qui leur tiennent à cœur. Le budget de 2025 reflète cet effort.

Les modifications proposées à la Loi sur la gestion financière des Premières Nations en sont un autre exemple. Ce changement permettrait à l'Administration financière des Premières Nations d'accorder des prêts à des entités autochtones à vocation spéciale, des organes de financement de projets des Premières Nations créés par les Premières Nations pour favoriser la participation à de grands projets de développement économique et de mise en valeur des ressources. Il serait ainsi plus facile pour les communautés de travailler ensemble pour réduire les obstacles administratifs et d'accéder à des capitaux abordables et fiables par l'intermédiaire d'une institution financière autochtone.

[Français]

Un meilleur accès au financement favorise la participation au capital, la création d'emplois et la croissance économique à long terme des communautés autochtones.

Nous élargissons les outils destinés à la construction d'infrastructures autochtones. Le budget de 2025 porte l'objectif de la Banque de l'infrastructure du Canada pour les infrastructures autochtones de 1 milliard à 3 milliards de dollars.

[Traduction]

C'est une étape nécessaire, mais certainement pas la dernière, pour que les infrastructures énergétiques, de transport et à large bande dont les Autochtones ont besoin soient construites.

En même temps, nous doublons le financement du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, qui passe de 5 à 10 milliards de dollars. Les communautés ont clairement indiqué que l'équité est importante et que l'accès à un financement abordable est essentiel. Cet élargissement répond directement à cet appel. Comme nous le savons tous, le financement à lui seul ne suffit pas à assurer la prospérité. Les retombées doivent profiter directement aux communautés, et non les contourner. Si les entrepreneurs ne peuvent pas soumissionner pour les travaux réalisés dans leur propre communauté, les possibilités ne vont pas plus loin.

C'est pourquoi le budget de 2025 propose un programme pilote de cautionnement et de garantie afin d'éliminer un obstacle qui a empêché un trop grand nombre d'entrepreneurs des Premières Nations de participer à de grands projets d'infrastructure.

[Français]

Avec ce programme, davantage d'entreprises des Premières Nations peuvent soumissionner des travaux de construction et d'infrastructures, créer des emplois locaux et conserver des avantages économiques plus importants au sein de la communauté.

[Traduction]

Pris isolément, chacun de ces changements peut sembler mineur, mais, ensemble, ils révèlent une réalité plus vaste. Ils reflètent une évolution de notre façon de travailler, l'abandon des solutions uniformisées au profit d'un processus décisionnel dirigé par les Autochtones et ancré dans l'autodétermination. En travaillant directement avec des partenaires, en faisant progresser les ententes sur l'autonomie gouvernementale, en donnant suite aux engagements que nous avons pris et en apportant des changements ciblés là où ils sont nécessaires, nous jetons les bases d'un avenir plus résilient pour les peuples autochtones de tout le pays. Au bout du compte, le gouvernement croit fondamentalement que la promotion de l'autodétermination est essentielle pour assurer la prospérité des Autochtones et faire progresser la réconciliation.

[Français]

À cet effet, nous réalisons des investissements essentiels pour améliorer la manière dont nous consultons nos partenaires autochtones. Le budget de 2025 prévoit 10,1 millions de dollars pour l'initiative fédérale en matière de consultation.

[Traduction]

Ce financement appuiera l'élaboration conjointe de protocoles de consultation avec les titulaires de droits autochtones afin que les consultations sur les projets ne soient pas seulement claires et respectueuses, mais aussi qu'elles respectent ou dépassent les exigences juridiques et constitutionnelles. Ces protocoles établissent des attentes communes, réduisent l'incertitude et soutiennent nos efforts pour renouveler les relations avec les peuples autochtones en approfondissant notre compréhension des perspectives et des priorités des communautés.

Qu'il s'agisse des politiques contenues dans le budget ou du travail que je fais chaque jour en tant que ministre des Relations Couronne-Autochtones, notre objectif est simple: un Canada où les partenaires autochtones ont les outils nécessaires pour diriger et où les

communautés peuvent investir, construire et bénéficier des projets qui ont une incidence sur leur territoire et leur avenir.

Monsieur le président, le gouvernement prend des mesures concrètes pour favoriser la réconciliation en partenariat avec les peuples autochtones, et nous continuerons de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi qu'avec les partenaires signataires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale pour faire progresser les initiatives dirigées par les Autochtones et promouvoir l'autodétermination.

Nous avançons et nous bâtissons un avenir plus solide et plus résilient pour ce pays, mais nous tenons tout autant à ce que cet avenir soit plus juste et plus équitable. Nous bâtissons un Canada où la réconciliation se vit chaque jour grâce à une prise de décisions partagée et à des avantages partagés.

● (0825)

[Français]

J'encourage tous les députés ici aujourd'hui à appuyer le budget.

Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Meegwetch, merci, mahsi cho.

[Traduction]

Le président: *Chi-meegwetch*, madame la ministre.

Passons maintenant au premier tour de questions. Les conservateurs sont les premiers à prendre la parole, pour six minutes. Nous commencerons par M. Schmale. Vous avez la parole, monsieur.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci, madame la ministre. C'est toujours un plaisir de vous recevoir.

Madame la ministre, il y a quelques mois, Thomson Reuters a publié un rapport qui contient des chiffres assez accablants concernant les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. L'étude indique que, même si les Autochtones ne représentent que 5 % de la population, les femmes et les filles autochtones représentent plus de 50 % des victimes de la traite des personnes. Elle montre également que 67 % des 124 victimes sont toujours portées disparues. L'âge moyen des victimes est 30 ans.

Elle révèle aussi qu'un grand nombre de ces cas de traite des personnes se produisent dans certaines grandes villes. C'est là qu'il y a une hausse assez marquée de la criminalité, de l'extorsion et de tout ce qui s'y rattache, jour après jour.

Quand aura-t-on des mesures concrètes pour corriger un système de justice qui paraît désormais prorécidive? Quand imposera-t-on de vraies sanctions à ces délinquants et quand cessera-t-on de mettre les criminels en liberté?

L'hon. Rebecca Alty: Je vous remercie, monsieur le président.

C'est une question très importante. La semaine prochaine, nous tiendrons une table ronde autochtone-fédérale-provinciale-territoriale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. J'en ferai parvenir l'ordre du jour aux membres du Comité s'ils ne l'ont pas encore reçu. Nous vous serions reconnaissants d'y assister.

Le gouvernement travaille sur plusieurs initiatives. Il y a des projets de loi sur la criminalité, que vous avez mentionnés, qui visent à s'assurer que les victimes ont du soutien et qui renforcent les réformes de la mise en liberté sous caution.

J'encourage les députés à appuyer ces mesures législatives. Il y a aussi...

Jamie Schmale: De ce côté-ci de la Chambre, nous parlons depuis de nombreuses années des préjudices que des personnes, autochtones ou non, ont subis à cause des changements apportés au système de justice. Nous examinons ces chiffres, qui sont assez accablants, surtout si on considère le nombre de femmes autochtones portées disparues.

Investissez-vous des ressources...? Le rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées a été publié il y a plusieurs années. Quelles mesures concrètes avez-vous prises, à part organiser une table ronde, pour financer des équipes spéciales chargées de l'application de la loi afin qu'elles se penchent sur ces cas, trouvent ces femmes et ces filles et les ramènent chez elles?

L'hon. Rebecca Alty: Oui, il y a deux volets. Le premier volet est ce que j'ai mentionné, à savoir veiller à ce que tous les députés appuient les projets de loi sur la criminalité. L'autre volet est celui de la prévention. Il faut s'assurer d'avoir le financement nécessaire dans le budget pour faire progresser les initiatives axées sur la prévention et la guérison.

Il y a plusieurs initiatives. J'étais à Iqaluit en novembre et j'ai eu la chance de voir le centre de rétablissement, qui est une réponse à l'appel à l'action n° 21 de la Commission de vérité et réconciliation. L'ouverture est prévue en avril.

En janvier, j'étais à Fort Providence. Grâce à un financement de Services aux Autochtones Canada, on construit un refuge de transition et d'urgence de 60 lits pour les femmes et les familles. En raison de la météo, les unités modulaires n'étaient pas arrivées la semaine où j'étais là-bas; cependant, il est...

Jamie Schmale: C'est bien.

On a besoin de mesures concrètes pour que, quand des criminels sont arrêtés, ils soient emprisonnés. On a besoin de peines plus sévères. On a besoin d'une réforme de la mise en liberté sous caution. On a besoin d'investissements dans l'application de la loi. Dans ce cas-ci, nous parlons en particulier d'un service de police autochtone au Québec.

Où sont les mesures concrètes? C'est très bien que vous parliez de rétablissement, mais que faisons-nous pour dissuader et sanctionner les responsables?

L'hon. Rebecca Alty: Exactement, c'était dans ma première série de réponses.

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): J'invoque le Règlement au sujet de la pertinence.

Jamie Schmale: Le rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées relève de Relations Couronne-Autochtones.

Le président: Attendez un instant.

[Français]

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Monsieur le président, j'aimerais qu'on allume le micro, afin que les interprètes puissent faire leur travail.

Ginette Lavack: Je suis désolée. Ce que je disais, c'est qu'on a posé la question à la ministre des Relations Couronne-Autochtones, alors que la question relève de la justice.

[Traduction]

Le président: Le fond de la question relève peut-être de Sécurité publique ou d'un autre ministère. Nous avons également quelqu'un de Sécurité publique. Si elle souhaite...

Jamie Schmale: Non, j'aimerais que la ministre réponde, parce que le rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées relève de Relations Couronne-Autochtones.

• (0830)

Le président: Elle a donné une réponse partielle, mais si vous voulez des renseignements plus détaillés...

Jamie Schmale: Je vais poser une autre question.

Madame la ministre, nous nous sommes rencontrés il y a quelques mois au sujet des œuvres d'art qui ont disparu. Bien sûr, elles ont été égarées... On ne peut pas dire qu'elles ont disparu. On ne les a toujours pas retrouvées, mais on refuse de dire qu'elles ont disparu. Parlons donc d'œuvres égarées.

Votre ministère a refusé de fournir des détails concernant les œuvres manquantes. Pourquoi?

L'hon. Rebecca Alty: Je vous remercie de la question.

C'est important. Chaque œuvre perdue est une œuvre perdue de trop, mais, comme vous le savez, ces œuvres provenaient du programme de prêt auquel on a mis fin. Certaines œuvres étaient mentionnées deux fois. Elles n'étaient donc pas égarées. Certaines ont été retrouvées. Si vous le souhaitez, je peux demander à la sous-ministre de vous en parler.

Jamie Schmale: J'ai ici un avis selon lequel votre ministère refuse de divulguer le titre des œuvres manquantes.

J'aimerais que vous me disiez, madame la ministre, pourquoi vous n'avez pas divulgué ce renseignement malgré une demande présentée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

L'hon. Rebecca Alty: Si vous le souhaitez, je peux demander à la sous-ministre de répondre à cette question.

Jamie Schmale: D'accord, je lui poserai peut-être une question dans un instant.

Je peux peut-être passer à cette question-ci.

Madame la ministre, croyez-vous que deux droits exclusifs peuvent coexister, en particulier en ce qui concerne les terres, à savoir le titre ancestral et le titre en fief simple?

L'hon. Rebecca Alty: Cette affaire est devant les tribunaux. Je vais donc laisser...

Jamie Schmale: Je pose la question de façon générale.

L'hon. Rebecca Alty: Oui. Comme l'affaire est devant les tribunaux, je vais laisser...

Jamie Schmale: D'autres cas ne le sont pas. Si on laisse libre cours à l'imagination, les titres coexistent-ils encore ou peuvent-ils être séparés?

L'hon. Rebecca Alty: Comme l'affaire est devant les tribunaux, je laisserai les tribunaux...

Jamie Schmale: Je n'ai pas précisé une affaire. J'ai précisé de façon générale.

L'hon. Rebecca Alty: Non, mais c'est une question qui est devant les tribunaux. Je laisserai donc les tribunaux...

Jamie Schmale: Beaucoup d'affaires sont devant les tribunaux. Il y a des tonnes de revendications territoriales. Je posais la question de façon générale.

L'hon. Rebecca Alty: L'affaire est devant les tribunaux.

Jamie Schmale: Vous refusez de répondre à une question générale.

Passons à la suite. Si vous et votre gouvernement espérez attirer des investissements dans ce pays pour construire des infrastructures, extraire des minéraux ou quoi que ce soit d'autre, comment le faire alors qu'il n'y a pas de directive claire du gouvernement fédéral sur la propriété exclusive des terres, en particulier en Colombie-Britannique?

Le président: C'est tout le temps dont nous disposons pour l'instant. Je vous remercie.

Jamie Schmale: Non, monsieur le président. J'ai été interrompu par des rappels au Règlement. D'après mon horloge, il est 18 h 8. M. Morin a chronométré. Vous avez maintenu le chronomètre en marche pendant le rappel au Règlement. En fait, je suis...

Le président: Je lui ai demandé de...

Jamie Schmale: Avez-vous arrêté le chronomètre pour les rappels au Règlement? D'où vient la différence? Je ne vous ai pas vu l'arrêter.

Le président: Nous l'avons arrêté. Je vous remercie.

[Français]

Madame Lavack, vous avez la parole pour six minutes.

Ginette Lavack: Madame la ministre, je vous remercie beaucoup de votre présence et de votre témoignage.

J'aimerais changer de sujet et aller dans une nouvelle direction.

Dans vos remarques, vous avez mentionné le logement, l'itinérance et l'importance des investissements en infrastructure.

Nous savons que le logement et l'itinérance sont des problèmes persistants auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Nous avons vu nos partenaires autochtones réagir au budget en soulignant à quel point ce financement aidera leurs communautés.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont le logement aidera les communautés, non seulement en matière d'itinérance, mais aussi dans d'autres domaines?

L'hon. Rebecca Alty: Le logement est vraiment important partout au Canada, dans les communautés autochtones et non autochtones. Dans le budget, un montant de 2,8 milliards de dollars est prévu pour les communautés autochtones dans le cadre de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique. Ce projet, qui a commencé il y a quelques années, a connu de grands succès grâce aux contributions versées directement aux gouvernements autochtones. Je représente la circonscription des Territoires du Nord-Ouest. Je vois les maisons qui sont construites, et ça se fait rapidement parce que les fonds du gouvernement fédéral vont jusqu'aux gouvernements autochtones. Ils achètent les maisons, et celles-ci sont construites dans la communauté.

La Stratégie est une initiative vraiment importante. Toutefois, nous savons que nous avons besoin de plus que des fonds pour la construction de maisons; nous avons aussi besoin de fonds en matière d'infrastructure, et deux autres grands projets sont prévus dans le budget.

Premièrement, il y a l'investissement dans les infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les réserves.

Deuxièmement, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et dans beaucoup d'autres communautés du Canada, où la majorité de la population est autochtone, les communautés recevront de l'argent pour l'infrastructure au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada si elles ne sont pas une réserve.

Une augmentation des fonds est prévue dans le budget pour ça aussi. Il y a donc de l'argent pour le logement, mais aussi pour l'infrastructure qui permet plus de logements dans les communautés.

• (0835)

Ginette Lavack: Dans le budget de 2025, le gouvernement met en avant son projet de lancer un programme pilote de cautionnement et de garantie pour aider les communautés des Premières Nations. L'Autorité financière des Premières Nations a déclaré que cet investissement reflétait une reconnaissance claire des inégalités systémiques qui existent et, plus important encore, témoignait d'un engagement à remédier à cette disparité par une réforme politique considérable et en donnant plus de pouvoirs aux institutions dirigées par les Premières Nations.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela aidera les communautés des Premières Nations?

L'hon. Rebecca Alty: Ce projet pilote est vraiment important. Comme je viens de l'expliquer au sujet des fonds pour la construction de maisons et pour l'infrastructure, comme l'infrastructure relative à l'eau potable, il est important que les entreprises qui sont dans les réserves, dans les communautés autochtones, aient la chance de soumissionner ces projets. En vertu de la Loi sur les Indiens telle qu'elle est rédigée présentement, ces entreprises ne peuvent pas offrir de cautionnement ou de garantie. Il s'agit d'un projet pilote. L'important, c'est qu'il y a un montant d'argent pour les entreprises.

[Traduction]

Elles peuvent s'en servir pour appuyer leur soumission. Une fois le projet terminé, l'argent est remis dans la cagnotte et une autre entreprise peut l'utiliser pour soumissionner. Il est vraiment important de pouvoir multiplier les occasions d'affaires dans les réserves, non seulement pour que des infrastructures puissent y être construites, mais aussi pour qu'elles le soient par des entreprises de la communauté.

[Français]

Ginette Lavack: J'aimerais vous poser une dernière question.

Tantôt, on a un peu parlé des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. J'étais à Winnipeg lorsqu'on a annoncé la publication d'un rapport rédigé par la communauté autochtone à ce sujet, lequel comprend des recommandations. C'est le rapport de Giganawenimaanaanig. Ce rapport reflète justement l'importance des gouvernements de travailler ensemble. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral ont la responsabilité de traiter de cette question.

Pourriez-vous nous en dire un petit peu plus à ce sujet? Comment voyez-vous ça?

[Traduction]

L'hon. Rebecca Alty: Nous y consacrons toute une séance la semaine prochaine à la réunion autochtone-fédérale-provinciale-territoriale. C'est l'occasion pour Winnipeg et le Manitoba de présenter le travail qu'ils ont effectué et, pour les autres provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, de parler des modalités possibles de mise en œuvre et de la forme que celle-ci pourrait prendre dans leur région.

Dans le budget, il y a aussi des efforts avec les services chargés de la protection civile. Il pourrait donc y avoir des occasions de collaboration.

Le président: Je vous remercie. Nous vous saurions gré de faire parvenir au Comité l'invitation que vous avez mentionnée.

Nous passons maintenant à Mme Gill, pour six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présence, et je vous remercie d'avoir accepté très rapidement de nous rencontrer.

D'entrée de jeu, comme députée de Côte-Nord-Kawawachikamach-Nitassinan, je dois vous dire que les terres naskapiées et la nation naskapie se situent dans ma circonscription.

D'une part, je dois vous dire tout simplement que l'objet de la réunion aujourd'hui, théoriquement, est l'étude du projet de loi. Évidemment, l'abrogation est tout simplement une question d'arrimage de la législation. Nous sommes donc en faveur de cette mesure. Ça pourrait être aussi court que ça, je dois vous dire. Bien sûr, la cheffe Nattawapio et le chef et directeur de police, M. Moffat, qui ont comparu également devant le Sénat, ont envoyé une lettre, et ils sont également d'accord sur cela. Québec l'est aussi. Alors, voilà.

Je vais faire un petit aparté, mais je dois vous dire que, comme députée, je vois tout ce qui se passe en matière de violence, par exemple, dans ma propre circonscription. J'ai rencontré le service de police de Uashat-Maliotenam relativement à tout ce qui se passe. On parle de traite de personnes, de drogue et de gangs de rue, entre autres. C'est quelque chose de vraiment très présent chez nous, dans nos communautés. Je sais qu'une étude est menée ici sur la question des corps de police autochtones. Évidemment, toutes les communautés de ma circonscription souhaitent que ce soit reconnu comme un service essentiel.

Je suis peut-être bloquiste, mais j'admets qu'on fait un pas dans la bonne direction en octroyant un financement qui est adapté aux réalités d'un territoire qui est assez différent. Je suis allée à plusieurs reprises à Kawawachikamach. C'est la première chose que je voulais mentionner.

D'autre part, j'aurais une question à vous poser, qui a été soulevée par les Naskapis eux-mêmes, relativement à la Commission crie-naskapie, où il manque présentement trois personnes. Nous savons que vous avez reçu des candidatures au mois de septembre dernier. Comme les Naskapis, je me demande à quel moment ces postes pourront être pourvus, compte tenu du fait qu'ils sont essentiels à la prestation de services policiers.

Merci

• (0840)

L'hon. Rebecca Alty: Je reconnais que le processus est long, et nous voulons le ralentir.

Marilène Gill: Vous voulez dire que vous voulez accélérer le processus.

L'hon. Rebecca Alty: Nous voulons l'accélérer, exactement; nous ne voulons pas du tout le ralentir, au contraire. Nous voulons accélérer ce processus, parce qu'il est important d'avoir des personnes en place dans tous les services. Dans le cas contraire, ça ralentit les services.

Madame Pigeon, avez-vous des commentaires à ajouter à ce sujet?

Élizabeth Pigeon (directrice générale, Mise en œuvre des traités modernes, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): En fait, les nominations pour les commissaires viennent directement des parties elles-mêmes. Nous avons reçu les nominations il y a quelques mois. Tout est en cours pour procéder aux nominations de manière à ce que tout soit rentré dans l'ordre dans les prochains mois. Comme Mme la ministre le disait, c'est un processus assez long, mais tout est dans le processus fédéral pour procéder aux nominations.

Marilène Gill: Merci.

Nous nous posons la question, parce qu'il n'y a pas de limite de temps non plus. Bien évidemment, on souhaite que ce soit fait rapidement. Quel est le délai habituel? Pourquoi n'y a-t-il pas de date butoir ou de délai maximal pour nommer ces personnes?

L'hon. Rebecca Alty: C'est un peu difficile à dire, parce que nous demandons à nos partenaires de nous donner des noms et, parfois, ça prend du temps. Nous allons examiner tout le processus du gouvernement pour trouver des façons d'accélérer les choses. Nous pourrions noter votre question et voir si notre système nous permet d'accélérer le processus. Une fois que ça arrive sur notre bureau, soit le mien et celui du sous-ministre, c'est rapide. Nous allons regarder tout ça et vous donner plus d'informations à cet égard.

Marilène Gill: Ma dernière question concerne votre mandat.

Vous avez parlé de plusieurs portefeuilles et vous avez aussi défendu le budget. Cependant, j'aimerais que nous nous en tenions à votre travail. Évidemment, l'ensemble des ministres et vous avez reçu un mandat qui vous laisse une certaine latitude. C'est la même lettre de mandat pour tous.

Quelles sont vos priorités? Je pourrais le deviner au vu de ce qu'il y a dans le budget, mais c'est un peu plus difficile pour ce qui est de la question des relations entre la Couronne et les Autochtones. D'autres ministres nous ont dit qu'ils étaient relativement libres concernant leurs objectifs. Cependant, selon votre mandat, quelles seraient vos priorités relativement aux relations entre la Couronne et les Autochtones? Que comptez-vous mettre en avant?

L'hon. Rebecca Alty: J'ai de nombreuses priorités, mais il y en a une que j'ai entendue fréquemment en parlant avec des partenaires, soit l'accélération du processus d'ajouts aux réserves. Ce sujet est d'ailleurs dans le budget de 2025.

Nous allons évaluer tout le processus, qui était déjà en place avant moi. Il y a eu beaucoup de réunions avec les Premières Nations de partout au Canada; nous leur avons demandé comment nous pourrions accélérer le processus. Nous avons reçu de nombreux commentaires à cet égard. Nous avons même reçu des soumissions pour de nouveaux postes qui seraient dirigés par des Autochtones. Ce serait une façon de le faire.

C'est une de mes grandes priorités. Nous avons franchi des étapes pour accélérer le processus, mais nous voulons aussi regarder comment nous pourrions le faire à l'avenir, par exemple quand je n'occuperai plus ce poste. Comment est-ce que ça continuera d'être rapide?

● (0845)

Marilène Gill: Merci.

[Traduction]

Le président: Pour les conservateurs, nous avons maintenant M. Zimmer.

Vous avez la parole pour cinq minutes, monsieur.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie, madame la ministre, de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Nous sommes ici pour parler en particulier des amendements au projet de loi C-15, comme vous le savez. L'article sur lequel je veux me concentrer porte sur l'abrogation d'accords en matière de pouvoirs de police. Nous avons récemment mené une étude sur les services de police autochtones. Une chose est devenue très claire: les ressources étaient limitées, et bon nombre d'entre eux ont dit qu'ils ne participeraient pas à l'opération libérale de confiscation des armes à feu.

Dans cette situation, cela limite encore plus le service de police. Êtes-vous favorable à l'utilisation de maigres ressources pour saisir les armes à feu de propriétaires d'armes respectueux de la loi?

L'hon. Rebecca Alty: Parlez-vous des articles 195 et 196?

Bob Zimmer: Je parle de l'article 196, en particulier.

L'hon. Rebecca Alty: Je pense que l'abrogation de cet article est importante. C'est administratif. Rien ne change au quotidien...

Bob Zimmer: Répondez peut-être simplement à ma question, alors, au lieu d'entrer dans les nuances du projet de loi. Je vous ai demandé précisément si vous étiez favorable à l'utilisation de maigres ressources policières, en particulier dans les collectivités, pour saisir les armes à feu de propriétaires d'armes respectueux de la loi. C'est lié à l'article 196.

L'hon. Rebecca Alty: Cela n'a rien à voir avec l'article 196.

Bob Zimmer: Si, parce que ça va limiter la capacité en matière de pouvoirs de police. Le ministre de la Sécurité publique a dit que, pour collecter les armes à feu de propriétaires d'armes respectueux de la loi, on va recruter des policiers qui sont peut-être à la retraite et faire appel à des éléments extérieurs, parce qu'il y a un tel manque de ressources policières dans les collectivités. Cette mesure limite cette capacité. C'est pourquoi je vous demande si vous êtes favorable à l'utilisation de ressources policières limitées pour confisquer les armes à feu de propriétaires d'armes respectueux de la loi.

L'hon. Rebecca Alty: Je vous remercie.

Comme la vice-présidente l'a mentionné, la cheffe de la nation Naskapi ainsi que le chef de police ont comparu devant le Sénat cette semaine.

Bob Zimmer: Ma question porte en particulier sur les armes à feu.

Répondez simplement à la question, madame la ministre, et je passerai à ma prochaine question. Si vous ne voulez pas répondre, dites-le simplement.

L'hon. Rebecca Alty: Je suis désolée, mais je suis en train de répondre.

L'article 196...

Bob Zimmer: Je vous demande si vous êtes favorable à l'utilisation...

Le président: Laissez-la essayer de répondre à la question, parce que je ne sais pas où elle veut en venir...

Bob Zimmer: Elle ne répond pas. Elle a essayé de faire ça trois ou quatre fois en donnant cette réponse à la question...

Le président: Elle n'a eu que deux ou trois secondes pour répondre. Laissez-la essayer de donner un début de réponse, s'il vous plaît.

Bob Zimmer: D'accord, allez-y.

L'hon. Rebecca Alty: La mesure concernant l'article 196 vise à éviter les incohérences avec les nouvelles dispositions de la Convention du Nord-Est québécois.

Bob Zimmer: Je n'entends pas encore de réponse, donc...

Ma question porte sur...

Le président: Attendez un instant. Je ne peux pas me prononcer parce qu'elle n'a pas terminé.

L'hon. Rebecca Alty: Encore une fois, je vous ai demandé si vous parliez de l'article 196...

Bob Zimmer: Oui, et il porte sur les accords en matière de pouvoirs de police, puis je vous ai demandé si vous étiez favorable à l'utilisation de ces services limités. Êtes-vous favorable à l'utilisation de ces ressources limitées pour confisquer les armes à feu de propriétaires d'armes respectueux de la loi?

Plus précisément, madame la ministre, vous venez d'une région très rurale, les Territoires du Nord-Ouest. Des membres du Comité, comme l'ancien représentant des Territoires du Nord-Ouest, M. McLeod, et le député du Yukon, qui participe actuellement à cette réunion, ont courageusement voté contre la capacité du gouvernement de confisquer les armes à feu de propriétaires d'armes respectueux de la loi, des armes avec lesquelles ils chassent pour subvenir aux besoins de leur famille.

Appuyez-vous le programme de confiscation des armes à feu du gouvernement libéral, oui ou non?

L'hon. Rebecca Alty: Je vous remercie. C'est une question différente de la première, j'y suis sensible.

Le comité d'experts, qui formule les recommandations...

Bob Zimmer: Je vous demande de répondre par oui ou par non. Je vous demande, en tant que député...

Le président: Laissez-la répondre. Je ne peux pas me prononcer.

Bob Zimmer: Elle ne répond pas à la question. C'est une réponse par oui ou par non. Il faut cinq secondes pour dire oui ou non.

L'hon. Rebecca Alty: J'appuie les comités d'experts qui consultent les communautés autochtones et les aînés autochtones, ce que le dernier comité d'experts a fait, et le...

Bob Zimmer: D'accord, alors pour revenir...

L'hon. Rebecca Alty: ... comité d'experts n'a pas recommandé la SKS, parce que de nombreux chasseurs autochtones l'utilisent...

Bob Zimmer: Le Weatherby Mark V est visé. Des fusils de chasse et des armes de calibre 22 se trouvent sur la liste.

Comme je l'ai déjà dit, l'ancien député des Territoires du Nord-Ouest, Michael McLeod, a voté contre. Nous avons même eu une discussion après coup. Il m'a dit: « Bob, ils ne croient pas que nous utilisons ces fusils pour chasser. En fait, nous les utilisons pour la chasse au bison. »

Même le Dr Hanley a voté contre pour des raisons similaires. Après tout, vous venez de régions où la chasse est très importante.

Je vous pose une question simple, mais je vais peut-être la reformuler de manière un peu plus directe.

Si un vote est tenu sur la confiscation des armes à feu utilisées pour la chasse par des propriétaires respectueux des lois, allez-vous vous ranger du côté de vos concitoyens ou du côté du gouvernement?

• (0850)

L'hon. Rebecca Alty: Merci.

Je crois que je m'inspirerai de l'ancienne ministre conservatrice de la Justice Kim Campbell, qui a dit en 1991 qu'il était important de réglementer les types d'armes à feu qui créent le plus de risques pour la sécurité publique...

Bob Zimmer: Je n'ai pas entendu de réponse à ma question. Je vais passer à la prochaine.

Genette Lavack: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'hon. Rebecca Alty: ... et qui ne se prêtent qu'à peu ou pas d'utilisations sportives légitimes.

J'ai une autre bonne citation de 2012. L'ancien premier ministre Harper...

Bob Zimmer: Peut-on arrêter le chronomètre?

Je vais passer à autre chose parce que vous ne répondez manifestement pas à la question, et je sais pourquoi. C'est parce que...

Le président: Monsieur Zimmer...

L'hon. Rebecca Alty: Non, j'ai répondu à la question...

Le président: Attendez un instant.

Bob Zimmer: Elle ne répond pas à la question, monsieur le président. C'est évident.

Le président: Une députée a invoqué le Règlement. J'aimerais entendre ce qu'elle a à dire.

Bob Zimmer: D'accord.

Genette Lavack: La témoin devrait disposer d'un temps de réponse égal à celui dont le député a disposé pour poser sa question.

Bob Zimmer: Non, c'est en fait mon tour. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

Le président: D'abord, prenons une grande respiration parce qu'il faut respecter le travail des interprètes. C'est très difficile lorsqu'il y a des échanges de la sorte, et c'est mauvais pour leur santé, je vous prie donc...

Bob Zimmer: En tout respect, monsieur le président...

Le président: Je vais permettre à la ministre...

Bob Zimmer: ... c'est un oui ou un non pour les interprètes. C'est une question très simple à laquelle on peut répondre par oui ou par non.

Le président: Je vais céder la parole à la ministre. J'ai arrêté le chronomètre pendant le recours au Règlement. Nous allons maintenant continuer. Permettons à la ministre de...

Bob Zimmer: Je vais passer à ma prochaine question.

Le président: D'accord. Posez votre prochaine question.

Bob Zimmer: Il n'y a pas si longtemps, le premier ministre a déclaré que les Canadiens demanderaient des comptes au gouvernement en fonction de leur expérience quand ils font l'épicerie, quand ils paient leur facture d'électricité et quand eux-mêmes ou leurs enfants cherchent un logement.

C'est ce que le premier ministre a dit.

J'ai reçu une facture d'électricité de Steve, de Yellowknife. Pour un seul mois, du 26 novembre au 29 décembre — le montant va choquer la plupart d'entre nous ici présents —, elle s'élevait à 882 \$.

Est-ce bon marché, madame la ministre?

Le président: Vous avez 10 secondes.

L'hon. Rebecca Alty: Non, et c'est pourquoi nous mettons en place des mesures comme l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels.

L'autre élément que je voudrais souligner dans la récente annonce, et j'espère que les conservateurs l'appuieront, c'est l'enveloppe de 20 millions de dollars pour le fonds des infrastructures alimentaires, qui comprend des aides aux chasseurs-cueilleurs. Une excellente étude montre que 50 \$ investis dans les chasseurs permettent en fait de nourrir 20 familles, contre seulement 3,3 personnes pour 50 \$ investis dans la viande importée.

Il y a du travail à faire en ce qui concerne l'électricité, et nous collaborerons avec le gouvernement territorial à cet égard.

Merci.

Le président: La parole est maintenant à M. Hanley.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Je remercie les représentants du ministère de comparaître aujourd'hui.

Je veux simplement revenir à la question des services de police autochtones, plus précisément à cette proposition de modification législative. Nous avons constaté un appui général à cette modification, notamment, et surtout, de la part de la nation naskapie.

Pourriez-vous nous donner plus de détails sur la façon dont cette modification aura une incidence sur la prestation des services policiers pour la nation naskapie? Nous venons de mener une étude sur les services policiers autochtones. Il s'agit d'une étude très importante, et nous attendons avec impatience les recommandations. Ma question s'inscrit dans ce contexte général de la prestation des services policiers pour la nation.

L'hon. Rebecca Alty: Je suis heureuse de parler des articles 195 et 196 que nous souhaitons abroger. Comme je l'ai mentionné, la cheffe de la nation et le chef de police ont témoigné devant le comité sénatorial plus tôt cette semaine. Le chef de police a fait remarquer qu'il n'y avait aucune différence dans les opérations quotidiennes. Il s'agit d'un nettoyage réglementaire.

La conclusion du traité moderne n'a pas encore soulevé de problèmes de compétence. Cependant, nous cherchons à l'éviter. C'est pourquoi nous nous penchons sur la question dès maintenant.

Au bout du compte, les résidents ne verront aucune différence quand nous abrogerons ces articles. Tout continuera comme avant. Cependant, la question de l'autorité policière est traitée dans la version modifiée de la Convention du Nord-Est québécois, ce qui rend ces articles redondants.

• (0855)

Brendan Hanley: Comme nous le savons, c'est l'un des aspects du projet de loi C-15, qui est actuellement à l'étude en comité. Nous sommes témoins des tactiques obstructionnistes des conservateurs. Nous tentons de faire adopter des mesures législatives très importantes en matière de justice et de sécurité publique. Ce projet de loi d'exécution du budget contient bien d'autres dispositions. Il prévoit des investissements dans les énergies propres, la défense, les infrastructures et le logement, qui sont tout aussi importants pour les Autochtones et les Premières Nations que pour l'ensemble des Canadiens.

Pouvez-vous nous parler de l'importance d'adopter le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-15, le plus rapidement possible?

L'hon. Rebecca Alty: Oui, j'encourage vivement tous les députés à adopter le projet de loi d'exécution du budget dès que possible. Comme je l'ai mentionné dans ma réponse à Mme Lavack, des fonds sont prévus pour les infrastructures et le logement. Depuis la présentation du budget, les collectivités sont enthousiastes à l'idée de nombreux projets très importants et souhaitent qu'ils soient mis en œuvre sans tarder. Le temps presse vraiment. L'été et la saison de construction approchent, nous voulons donc que le budget soit adopté le plus rapidement possible.

Comme vous mentionnez d'autres mesures législatives, j'encourage tous les députés... Le projet de loi C-10, qui porte sur le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes, sera débattu lundi. J'espère que les conservateurs laisseront le débat se terminer afin que le projet de loi puisse être renvoyé au Comité et que vous puissiez en discuter plus en détail. Vous pourrez entendre directement les dirigeants de communautés signataires de traités modernes. La Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales sera ici, à Ottawa, la semaine prochaine. Elle comprend de nombreux chefs de communautés signataires de traités modernes. Je sais qu'ils exhorteront également les membres du Comité et tous les partis à laisser le débat se terminer afin qu'ils puissent venir témoigner et avoir une discussion approfondie avec vous.

Merci.

Brendan Hanley: Vous avez anticipé ma prochaine question.

Je voulais donner un peu de contexte du point de vue du Yukon. Le projet de loi C-10 porte effectivement sur le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes. Il est présenté à nouveau, car nous n'avons pas réussi à le faire adopter lors de la dernière législature.

Je peux vous dire que les chefs des Premières Nations du Yukon attendent avec beaucoup d'impatience que nous allions de l'avant et que nous adoptions le projet de loi. Encore une fois, les conservateurs ont étonnamment fait de l'obstruction. Je tiens à réitérer la volonté de faire adopter le projet de loi C-10.

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

Brendan Hanley: Nous avons pu faire valoir notre point de vue.

Merci.

Le président: La parole est maintenant à Mme Gill, qui a deux minutes et demie.

[Français]

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie d'avoir rappelé que c'était une question d'arrimage de législation. Je crois comprendre que les conservateurs contestent le travail qu'a fait Québec dans le dossier, de même que ce qu'ont fait les Naskapis. C'est donc une volonté tripartite, évidemment. Je vous remercie donc d'avoir pu le clarifier.

J'ai une question très générale en ce qui concerne votre mandat, plus particulièrement sur ce qui toucherait le Québec. Évidemment, certains dossiers peuvent être transversaux ou peuvent toucher tout le monde, mais certains vont toucher plus particulièrement le Québec. Bien sûr, c'est ce qui m'intéresse.

Pourriez-vous nous en parler?

L'hon. Rebecca Alty: Je pense qu'il y a de petites différences entre chaque province ou territoire, mais c'est en travaillant avec les Premières Nations, les Métis ou les Inuits de chaque région que nous saurons ce que veulent nos partenaires. Veulent-ils une entente sur l'autonomie gouvernementale, un traité moderne ou une entente sectorielle?

J'étais à Québec en janvier, et j'ai parlé avec une des Premières Nations. Nous sommes près de conclure un arrangement à propos de l'éducation. C'est très important, parce que, quand l'éducation est fournie par les Premières Nations, on note qu'il y a de meilleurs résultats.

Je travaille fort avec le ministère pour faire avancer ce dossier, parce que ce sera une belle réussite pour le Québec.

• (0900)

Marilène Gill: Merci beaucoup.

Ce sera tout, monsieur le président.

The Chair: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons maintenant au Parti conservateur. M. Schmale a cinq minutes.

Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie encore une fois, madame la ministre.

Pour en revenir aux œuvres d'art, nous avons une collection évaluée à environ 14,4 millions de dollars — selon les estimations de votre ministère —, et 49 000 \$ de peintures, bijoux et sculptures — entre autres — sont toujours manquants. Lors de la dernière réunion du comité du patrimoine... Ces œuvres seraient considérées comme perdues, et non pas disparues. De toute évidence, en parlant d'œuvres « perdues », on laisse entendre que la situation est temporaire. Toutefois, selon le Blacklock's Reporter, votre ministère informe les artistes que vous êtes en mesure de désigner leurs œuvres perdues comme ayant disparu.

Ces œuvres sont-elles passées de « perdues » à « disparues »? En sommes-nous arrivés là?

Pourquoi votre ministère a-t-il bloqué les demandes d'accès à l'information visant à déterminer précisément quelles œuvres ont disparu et quels artistes sont concernés?

L'hon. Rebecca Alty: Merci.

Je pense que c'est important. L'un de nos principes est de travailler avant tout avec nos partenaires et de discuter avec eux pour éviter qu'ils apprennent les derniers développements dans les médias. C'était la première étape importante qu'il fallait suivre.

Jamie Schmale: Parmi les œuvres qui sont perdues ou qui ont disparu, combien relèvent de chacune de ces catégories?

L'hon. Rebecca Alty: Madame la sous-ministre, avez-vous ces chiffres?

Valerie Gideon (sous-ministre, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Oui, je les ai. Sur les 132 articles manquants, 71 restent perdus, mais 66 d'entre eux ont été acquis par des bureaux régionaux avant 1994.

Pour répondre à votre question, nous avons communiqué avec tous les artistes, comme il a été indiqué. Ils n'ont pas donné leur consentement écrit pour transmettre ces renseignements dans le cadre d'une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de fournir ces renseignements. Nous n'avons pas leur consentement écrit.

Jamie Schmale: En matière de réconciliation, madame la ministre, la Cour suprême mentionne deux choses. La première est que la Couronne doit réparer les injustices passées. La seconde est que les gouvernements ont la responsabilité de concilier les intérêts des Autochtones avec ceux du grand public.

Est-ce que ce sont des objectifs que vous défendez, madame la ministre?

L'hon. Rebecca Alty: Oui. Ce sont les principes que nous appliquons. Quand nous négocions des ententes sur l'autonomie gouvernementale, des traités modernes et des accords sectoriels — qui visent le transfert des pouvoirs lorsque les nations le demandent, qu'il s'agisse d'éducation ou de services de police —, il est important que nous travaillions avec les nations pour faire avancer ces dossiers.

Jamie Schmale: Comment aller de l'avant? Comment faire progresser la cause de ceux qui ne possèdent pas de droits de propriété inaliénables?

L'hon. Rebecca Alty: Dans le cadre de l'affaire Cowichan, nous avons défendu la validité du titre en fief simple et nous continuons à le faire. Je pense que les Haïdas sont un exemple de nation avec laquelle il est possible de conclure des accords en dehors des procédures judiciaires.

Jamie Schmale: On peut affirmer sans risque que le gouvernement fédéral plaidera en faveur des droits de propriété en fief simple.

L'hon. Rebecca Alty: C'est ce que nous avons fait pendant cette affaire, qui fait l'objet d'un appel. Elle est devant les tribunaux, et c'est l'argument que nous continuons à défendre.

Jamie Schmale: D'accord.

Avec ces derniers développements, et compte tenu des efforts de représentation au Comité ou à l'audience, craignez-vous que la procédure judiciaire se prolonge davantage? Il s'agit de l'une des procédures judiciaires les plus longues de l'histoire du Canada, voire de la plus longue.

Le gouvernement s'inquiète-t-il du fait que, tant qu'aucune décision définitive n'aura été prise, les propriétaires fonciers de la ville de Richmond seront touchés par cette situation? Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas vendre. La province a dû intervenir pour garantir les emprunts et les prêts hypothécaires. Craignez-vous que, compte tenu des derniers développements, cette situation perdure et mette beaucoup de gens dans une situation très stressante?

L'hon. Rebecca Alty: Il est important de reconnaître que l'incertitude est source de stress, mais je pense que les propriétaires fonciers souhaitent également que le gouvernement fédéral et tous les gouvernements continuent d'en appeler. C'est pourquoi nous continuons à le faire. La propriété foncière et les titres fonciers relèvent de la compétence provinciale, et c'est là que la province est intervenue et soutient tout prêt potentiel qui pourrait être nécessaire.

● (0905)

Jamie Schmale: D'accord.

Je cède la parole à M. Morin.

Le président: Vous avez 20 secondes.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): En tant que ministre des Relations Couronne-Autochtones, convenez-vous de respecter le texte du Traité n° 6 qui prévoit que les habitants « cèdent, abandonnent, remettent et rendent au gouvernement de la Puissance du Canada pour Sa Majesté la Reine et Ses Successeurs à toujours, tous droits, titres et privilèges quelconques, qu'ils peuvent avoir aux terres » qui y sont spécifiées? Oui ou non?

[Français]

Marilène Gill: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'interprète signale que le texte est lu très rapidement et qu'elle ne l'a pas en main. C'est donc très difficile pour elle de faire l'interprétation.

[Traduction]

Le président: J'invite la ministre à nous transmettre sa réponse par écrit.

Merci beaucoup.

Nous passons au Parti libéral. M. Earle a cinq minutes.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, madame la ministre.

Je pense que vous et moi pouvons facilement convenir que ce grand pays qu'est le Canada est évidemment composé de zones urbaines, de zones rurales et de zones nordiques. Je suis fier d'être député d'une circonscription nordique.

Quand j'utilise le mot « nordique », plusieurs autres qualificatifs me viennent à l'esprit, comme « fascinant », qui pour moi signifie « passionnant ». Je crois que, pour certains, cette fascination pour le Nord peut être liée aux armes à feu. Je ne fais pas partie de cette catégorie. Je pense aussi au mot « préoccupation », ce qui amène à redoubler d'attention. Je pense que, comme moi, vous accordez une grande attention au Nord et à la volonté de changer les choses dans cette région.

Lorsque nous examinons la loi d'exécution du budget, nous voyons certaines des mesures importantes qui ont été proposées. Vous en avez évoqué certaines tout à l'heure, notamment celles qui concernent les infrastructures de logement et les mesures de soutien pour le Nord, en particulier celles qui ont trait aux entités à vocation spéciale.

Je me demande si vous pouvez parler au Comité de certains éléments prévus dans la loi d'exécution du budget. Son avancement est freiné et bloqué. Pouvez-vous nous en dire plus sur certains de ces éléments qui seraient vraiment bénéfiques pour le Nord, qui portent sur des dossiers qui préoccupent et intéressent les habitants du Nord, mais qui les fascinent moins?

L'hon. Rebecca Alty: Oui, un certain nombre d'éléments me viennent à l'esprit. Parlons d'abord du Fonds d'infrastructure pour l'Arctique. De nombreuses années se sont écoulées, et ces infrastructures sont essentielles. Qu'il s'agisse d'autoroutes, de ports, d'aéroports ou d'infrastructures dans l'Arctique, une enveloppe de 1 milliard de dollars est vraiment importante.

Je mentionne aussi la Banque de l'infrastructure du Canada... Son enveloppe est passée de 35 milliards à 45 milliards de dollars. Vendredi, j'étais à Halifax, où j'ai discuté avec des gens de l'importance de cette banque et de la façon dont ils l'utilisent pour diversifier leur portefeuille énergétique, notamment dans le domaine de l'énergie éolienne.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, d'où je viens, il y a l'usine de gaz naturel M-18. Les travaux de construction de M-18 ont déjà commencé, et ce projet est vraiment important. Au début du mois de janvier, pour ceux qui suivent ce qui se passe, Inuvik a failli manquer de gaz, alors qu'il faisait -50 °C. Il est assez difficile d'économiser le gaz dans de telles conditions. La mise en service de M-18 aurait permis de disposer d'une source fiable. M-18 a reçu un financement de la Banque de l'infrastructure du Canada. Il est donc positif de pouvoir appuyer le budget et d'investir davantage dans cette banque.

Il y a beaucoup d'investissements dans le ministère de la Défense nationale. Nous constatons les défis qui se posent partout dans le monde et les menaces possibles à notre souveraineté. Il est donc vraiment important de faire en sorte que ces investissements soient approuvés le plus rapidement possible pour les forces armées canadiennes.

Passons aux minéraux critiques. Deux mesures très importantes sont la création du Fonds souverain pour les minéraux critiques et l'établissement du Fonds du premier et du dernier kilomètre. J'ai rencontré le PDG de Pine Point juste après la présentation du budget, et il était très enthousiaste quant aux débouchés offerts par les minéraux critiques. Encore une fois, il s'agit d'emplois dans les collectivités, mais aussi du fait que les minéraux critiques sont essentiels à toutes les technologies qui nous entourent dans cette salle.

Il y a beaucoup de choses: le logement, les milieux urbain, rural et nordique...

J'ai eu le plaisir de me rendre à Happy Valley-Goose Bay en novembre. Nous réalisons également des investissements pour Nain, Rigolet et de nombreuses collectivités du Nunatsiavut, afin de diversifier leurs sources d'énergie et de leur permettre de réduire leur consommation de diesel. Des investissements sont prévus pour répondre à ces besoins énergétiques.

Encore une fois, les infrastructures énergétiques ne sont pas un simple « plus »; elles sont une question de vie ou de mort dans le Nord. M. Hanley vient du Yukon, qui, je crois, a également été très durement touché par les coupures de courant. J'exhorte vivement les députés à adopter le budget dès que possible afin que nous puissions distribuer ces fonds pour soutenir les collectivités. C'est ce pour quoi nos concitoyens nous ont élus.

• (0910)

Philip Earle: Merci d'avoir parlé de ma circonscription, Labrador, et des investissements que le gouvernement fait dans les énergies vertes. Merci encore, madame la ministre, pour cette attention particulière: je suis à vos côtés pour travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Nunatsiavut et établir des liens avec la nation innue dans le cadre d'autres projets que nous voulons réaliser... Tout cela dans le but de réduire notre forte dépendance au carburant.

Au Comité ce matin, nous avons entendu parler d'une facture d'électricité de près de 1 000 \$ pour un mois. Personne ne peut prétendre que c'est bon marché, mais je sais que certains des projets que vous menez et sur lesquels vous vous concentrez, dans des circonscriptions comme la mienne, Labrador, contribueront grandement à améliorer la situation à cet égard.

Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé.

Le président: Le temps est écoulé.

Merci beaucoup, madame la ministre. Merci aussi à tout votre personnel.

Merci à la sous-ministre et à son personnel.

Merci également à la représentante du ministère de la Sécurité publique de sa présence aujourd'hui.

Nous avons répondu à la demande dans la lettre concernant la première heure, et le greffier est en train de communiquer avec les communautés naskapie et crie-naskapie pour leur permettre, si elles le désirent, de comparaître ici ou de soumettre de l'information par écrit. Nous donnerons suite à la résolution de M. Schmale d'ici le 27 février.

Nous ferons rapport de nos travaux au comité des finances. Merci beaucoup. Vos témoignages nous ont été très utiles.

Il y a encore une chose avant de vous laisser partir; je suis désolé. Je voudrais obtenir l'approbation du Comité pour financer cette étude, pour un montant maximal de 6 500 \$.

(La motion est adoptée.)

Le président: Il reste un dernier point. Nous allons mener l'étude par rapport à l'assise territoriale. On demande un budget de 7 000 \$.

(La motion est adoptée.)

Le président: Merci beaucoup.

La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>